



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 39

OBJET : ENTREPRISE COLAS

Travaux de réparation de la cale du Pérello
Du 11 mars au 26 avril 2024

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur Joris GUILLO, représentant l'entreprise COLAS – ZA du Poulvern 56550 LOCOAL MENDON.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux de réparation de la cale du Pérello, l'entreprise COLAS est autorisée à intervenir sur le domaine public, à partir du lundi 11 mars jusqu'au vendredi 26 avril 2024.

Article 2 : Durant cette intervention, les accès à la cale et au sentier côtier situé entre le chemin des Viviers et la rue de Gorph Vras, seront interdits au public.

Article 3 : Le parking situé à l'entrée de la plage du Pérello, rue de Gorph Vras, sera interdit à tous les véhicules et réservé à l'entreprise pour ses acheminements de matériaux.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 5 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **11 MARS 2024**

Claude ORVOINE

*Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités*



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

